

25 juin 2020 – 15 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour pour la semaine du 25 juin 2020.

Tests de dépistage réalisés au Yukon	Cas confirmés : 11	Guérisons : 11	Tests négatifs : 1 266	En attente de résultat : 4	Nombre de tests effectués : 1 251
---------------------------------------------	--------------------	----------------	------------------------	----------------------------	-----------------------------------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020 et a été prolongé de 90 jours le 12 juin 2020.

Soins de santé

- Les Yukonnais peuvent maintenant choisir un ménage avec lequel se réunir sans devoir maintenir une distance physique : <https://yukon.ca/fr/news/19-mai-2020-le-point-sur-la-covid-19>.
- Il est maintenant possible de rendre visite aux résidents de centres de soins prolongés, à l'extérieur seulement.
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, des [services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à la disposition des populations vulnérables.

Déplacements et frontières

- Le gouvernement du Yukon recommencera à organiser des examens de conduite à compter du 2 juillet dans le cadre de l'étape II du plan pour lever les restrictions liées à la COVID-19.
- À compter du 1^{er} juillet, les résidents de la Colombie-Britannique (C.-B.) et du Yukon seront autorisés à faire des allers-retours entre les deux régions sans avoir à s'isoler pendant 14 jours. Les résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pourront également entrer au Yukon : <https://yukon.ca/fr/news/24-juin-2020-le-point-sur-la-covid-19>.
- Le gouvernement canadien exige désormais la prise de température de tous les passagers à destination ou en provenance du Canada : <https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2020/06/la-verification-de-la-temperature-sera-obligatoire-pour-les-voyageurs-dans-les-aeroports-canadiens.html>.
- Le Canada et les États-Unis se sont entendus pour prolonger les mesures mises en place à la frontière jusqu'au 21 juillet. La frontière Canada-É.-U. demeure donc fermée à tous les déplacements non essentiels.
- Les terrains de camping territoriaux sont ouverts, mais font l'objet de certaines restrictions. Pour en savoir plus : www.yukon.ca/fr/camping.
- Parcs Canada autorise de nouveau le camping au parc national et réserve de parc Kluane depuis le 22 juin. Pour en savoir plus : <https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/yt/kluane/visit/covid-19-info>.
- Quiconque entre au Yukon doit s'inscrire auprès d'un agent de contrôle ou un agent des services frontaliers et remplir une déclaration du voyageur sur laquelle figureront sa destination et ses coordonnées.

Entreprises et aides financières

- Les gouvernements du Yukon et du Canada ont pris des mesures pour venir en aide aux travailleurs et aux entreprises. Rendez-vous sur yukon.ca/fr/covid-19-support-yukoners pour en savoir plus.
- Les familles bénéficiaires des Services aux personnes handicapées recevront un supplément d'aide financière durant la pandémie de COVID-19. Pour en savoir plus : <https://yukon.ca/fr/news/disability-services-families-receive-additional-support>.
- Les lignes directrices pour la prestation de services vitaux et essentiels ont été mises à jour. Pour en savoir plus : <https://yukon.ca/fr/news/june-5-2020-covid-19-update>.
- Les locataires résidentiels qui font l'objet d'une mesure de protection de la santé après le 25 juin, ou ceux qui ne peuvent pas respecter les conditions de leur convention de location parce qu'ils font l'objet de mesures de protection de la santé en raison de la COVID-19, ne peuvent être expulsés.

Application de la loi

- À compter du 1^{er} juillet, les piscines publiques pourront rouvrir leurs portes, à condition qu'un plan opérationnel ait été approuvé au préalable. Les vendeurs de produits non alimentaires seront également autorisés sur les marchés fermiers du Yukon.
- Le gouvernement du Yukon poursuit sa lancée vers l'étape II en vue d'assouplir les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 le 1^{er} juillet. Pour en savoir plus : <https://yukon.ca/fr/news/june-17-2020-covid-19-update>.
- Pour obtenir des informations sur les frontières, les déplacements et l'application de la loi ou pour signaler les infractions à la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, envoyez un courriel à covid19enforcement@gov.yk.ca ou téléphonez au 1-877-374-0425.